

ASSEMBLEE NATIONALE

Secrétariat Général

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi



**COMMUNICATION DE L'HONORABLE
ISSAKA SIDIBE, PRESIDENT DE
L'ASSEMBLEE NATIONALE DU MALI A LA
140^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP**

***THEME: Les Parlements, vecteurs de renforcement de
l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit.***

Doha (Qatar), 6-10 avril 2019

**Madame la Présidente de l'Union
Interparlementaire (UIP),**

Monsieur le Secrétaire Général de l'UIP,

**Mesdames et Messieurs les Présidents de
Parlements et Chefs de délégations,**

Honorables Parlementaires,

Je voudrais, avant tout propos, vous transmettre les salutations cordiales des populations maliennes et remercier l'équipe dirigeante de l'UIP pour sa bonne collaboration avec l'Assemblée Nationale du Mali.

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je prends la parole à cette tribune de la 140^{ème} Assemblée de l'UIP, pour me prononcer sur le thème du débat général, intitulé : « ***Les Parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit*** ».

La délégation malienne apprécie hautement le choix de ce sujet d'actualité universelle sur lequel les Parlements du monde entier sont interpellés. Au moment où le terrorisme et les conflits

sociopolitiques prospèrent sur le terreau fertile de l'intolérance et de la haine, je voudrais vous indiquer que mon pays s'est engagé, tout au long de son histoire, à agir pour la paix et le vivre ensemble.

La **Charte de Kouroukan Fougá** de **1236**, que beaucoup connaissent également sous le nom de **Charte du Mandé**, en est l'illustration la plus forte. Cette Charte que certains considèrent, à juste raison, comme la toute **première Constitution du monde**, d'autres comme la **première déclaration des droits de l'Homme**, consacre la maturité sociopolitique légendaire du peuple malien et tous les efforts qu'il n'a cessé de déployer depuis les temps immémoriaux pour régler la vie en société, promouvoir la cohésion sociale, la justice et l'Etat de droit.

Au regard de son originalité et de sa grande valeur historique, la Charte de Kouroukan Fougá a été inscrite, depuis **2009 par l'UNESCO**, sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité.

Permettez-moi juste de vous rappeler ici quelques-unes de ses dispositions, je cite : « **Chacun a le**

droit à la vie et à la préservation de son intégrité physique....Aucun différend né entre les groupes ne doit dégénérer.... Que nul ne s'en prenne gratuitement à son voisin, que nul ne cause du tort à son prochain, que nul ne martyrise son semblable. » Fin de citation.

Vous conviendrez avec moi, Mesdames et Messieurs, que ces règles de vie en société édictées chez nous, **depuis le 13^{ème} siècle**, sont plus que jamais d'actualité. Au Mali, elles nous servent toujours de source d'inspiration et devraient en être de même dans toutes les réflexions parlementaires, à travers la planète. En effet, dans la quête d'un monde meilleur, ces règles doivent gouverner nos actions quotidiennes de promotion de la paix, des libertés fondamentales et de l'Etat de droit, cela, pour le seul bénéfice de nos populations. C'est d'ailleurs dans le souci de bien véhiculer ces valeurs que la Charte de Kouroukan Fouga figure en bonne place sur le site Web de l'Assemblée Nationale du Mali.

Dans le même registre, je me dois de rappeler que dans le cadre de la résolution de la crise multidimensionnelle que le Mali a connue, à partir

de 2012, un Accord de Paix et de Réconciliation a été signé en 2015 et pour la mise en œuvre duquel l'Assemblée Nationale est fortement sollicitée. De multiples activités de sensibilisation et d'éducation citoyenne pour la paix ont ainsi été organisées par le parlement, à travers le pays et à l'étranger. De nombreuses lois relatives à la sécurité ainsi qu'aux réformes politiques et institutionnelles nécessaires à l'application dudit Accord ont été votées ; d'autres sont en cours de préparation. Il s'agit, entre autres, de la révision de la Constitution, de la réorganisation territoriale, de la loi d'entente nationale etc.

Toutes ces actions participent de la volonté manifeste du Parlement malien de recoudre le tissu social, d'instaurer la paix et la sécurité dans le pays et de consolider l'Etat de droit.

Mesdames et Messieurs,

Les nombreux attentats et les souffrances endurées chaque jour par des millions de personnes nous rappellent cruellement que notre monde a besoin de réapprendre à vivre en harmonie. A cet égard, la sécurité collective doit être notre premier objectif, celui duquel dépend la survie même de l'humanité. Il s'agit pour les représentants du peuple que nous

sommes d'initier ou d'encourager toutes actions et toutes lois visant à empêcher les conflits et à cultiver la tolérance.

Au demeurant, nous sommes totalement d'accord avec le Secrétaire Général de l'ONU quand il affirme que pour parvenir à la paix et à la sécurité, **"nous devons enseigner l'amour à nos enfants avant que d'autres ne leur enseignent la haine"**, fin de citation. Pour nous, l'éducation demeure un vecteur fondamental de paix. Aussi, l'interaction entre l'éducation et la paix n'est plus à démontrer, étant donné que des citoyens bien éduqués tombent rarement dans la violence. Il faudrait cependant y adjoindre les questions d'emplois et la lutte contre la pauvreté.

Par conséquent, il est indispensable que les parlements servent de levain pour une éducation responsable des populations en faveur des droits de l'Homme, du civisme et des valeurs universelles de paix. L'initiative nécessite toutefois l'implication de tous les acteurs de l'école et de toute la classe sociopolitique. Elle requiert également le renforcement des capacités des parlements pour qu'ils puissent effectivement s'assurer de la prise

en compte de ces attentes dans le système éducatif et les programmes scolaires.

L'UIP devra, à cet égard, jouer un rôle central d'incubateur, notamment en continuant à promouvoir la non-violence, la justice, la sécurité et les bonnes pratiques parlementaires y afférentes. Ceci est d'ailleurs, à mon sens, le passage obligé pour qu'ensemble nous puissions réaliser sereinement les Objectifs du Développement Durable, à l'horizon 2030.

**Honorables parlementaires,
Mesdames et Messieurs,**

Pour conclure, je souhaite pleins succès à nos travaux et j'espère qu'il en sortira des résolutions pertinentes nous permettant de nous engager davantage pour un monde plus juste, plus sûr et en paix.

Je vous remercie.